



**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Année scolaire 2024/2025

**MOUVEMENT INTRA ACADEMIQUE DES PERSONNELS ATSS :
Prise en compte du handicap du conjoint ou de l'enfant de l'agent sollicitant sa mutation**

NUMEN.....
NOM Prénom NOM DE JEUNE FILLE
Né(e) le ☎
Adresse
Mail

Situation familiale : célibataire marié(e) vie maritale PACS séparé(e) divorcé(e) veuf(ve)
Nombre d'enfants mineurs à charge :

Situation professionnelle du conjoint : activité professionnelle → commune d'exercice :
.....
 demandeur d'emploi

Corps/Grade
Position actuelle : activité détachement disponibilité congé parental
 autre situation :

Affectation : sur poste définitif provisoire délégation rectorale
Etablissement à titre définitif 2023/2024 :
Etablissement d'exercice provisoire 2023/2024 :

L'agent joindra à son dossier :

- la pièce attestant de la reconnaissance du handicap de l'enfant ou du conjoint
- tous les justificatifs attestant que la mutation sollicitée améliorera ses conditions de vie vis-à-vis de son conjoint ou enfant handicapé

Partie réservée au SMS – AVIS :

.....
.....
.....
.....
.....

**Fiche à retourner au plus tard
Le 19 avril 2024 – DELAI IMPERATIF -
A l'adresse suivante en courrier recommandé avec accusé de réception :
Rectorat de Grenoble – Service Médical et Social
7 place Bir-Hakeim – CS 81065 – 38021 GRENOBLE CEDEX
SMS ☎ 04.76.74.72.28**